

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juin, les membres du Conseil d'administration de l'association Société protectrice des animaux, dont le siège social est 39 boulevard Berthier 75017 PARIS, se sont réunis à l'ASIEP, 6 rue de l'apparent 75007 PARIS, à 17H05 suite à l'assemblée générale de l'association du même jour.

Administrateurs présents :

- ✓ Jacques-Charles Fombonne
- ✓ Mickaël Varlet
- ✓ Jean-Marie Foinont
- ✓ Isabelle Hallot
- ✓ Alain Lambert
- ✓ Philippe Harang
- ✓ Thierry Bedossa
- ✓ Elisa Gorins

Administrateurs absents

- ✓ Madame Weill Isabelle
- ✓ Madame Michele Del Angelo
- ✓ Marie-Françoise Augustin
- ✓ Valérie Verneau

Administrateurs représentés :

- ✓ Valérie Verneau qui a confié son pouvoir, régulier en la forme, à Jacques-Charles Fombonne
- ✓ Michel Del Angelo qui a confié son pouvoir, régulier en la forme, à Isabelle Hallot
- ✓ Marie-Françoise Augustin, régulier en la forme, à Isabelle Hallot
- ✓ Isabelle Weill, qui a confié son pouvoir régulier en la forme, à Jacques-Charles Fombonne

Il est ici précisé que ces 4 pouvoirs sont annexés au présent PV.

Salariés présents :

- ✓ Hélène Roux, Attachée de Direction (HR)

Il est constaté que 12 membres du conseil présents ou représentés sur les 12 membres qui composent le Conseil d'administration, ont assisté à la réunion soit, plus d'un tiers des membres du conseil.

En application de l'article 7-3 des statuts, le quorum d'un tiers des membres du conseil étant réuni, le conseil est régulièrement constitué et peut alors valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après reproduit

Monsieur Jacques-Charles FOMBONNE, est désigné Président de séance et M. Thierry Bedossa est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Nouvelle composition du Conseil d'administration,
- Election des membres du Bureau Exécutif : élection du Président,
- Election des membres du Bureau Exécutif : élection du Trésorier,
- Election des membres du Bureau Exécutif : élection du Secrétaire Général,
- Remise du livret d'accueil aux nouveaux administrateurs ,
- Désignation des membres du Conseil d'administration en qualité de membres de la commission des libéralités,
- Fixation de la date du prochain Conseil d'administration,

Le Bureau de séance désigné comprend :

- ✓ Jacques Charles Fombonne
- ✓ Thierry Bedossa

Résolution n° 1 – Nouvelle composition du Conseil d'Administration

Il est rappelé à l'ensemble des membres du conseil d'administration nouvellement élus par l'assemblée générale de l'Association qui s'est tenue ce même jour, que en application des statuts nouveaux du 21 juin 2019, approuvés par arrêté du Ministre de l'intérieur du 14 février 2022, publiée au JORF du 27 février, le conseil d'administration est désormais composé de douze membres élus désignés ci-après :

- ✓ Jacques-Charles Fombonne
- ✓ Mickaël Varlet
- ✓ Jean-Marie Foinont
- ✓ Isabelle Hallot
- ✓ Alain Lambert
- ✓ Philippe Harang
- ✓ Thierry Bedossa
- ✓ Isabelle Weill
- ✓ Michele Del Angelo
- ✓ Marie-Françoise Augustin
- ✓ Mickaël Varlet
- ✓ Valérie Verneau

Résolution n°2 – Election du Président

En application de l'article 8 des statuts, il est proposé aux membres du conseil d'administration, d'élire parmi leur pairs, les trois membres du Bureau Exécutif à savoir :

- Le Président
- Le Secrétaire général
- Le Trésorier

Chaque membre du conseil est invité à exprimer son vote sur bulletin secret.

On dénombre 12 votes exprimés sur les 12 membres du Conseil présents ou représentés pour le poste de Président. Le décompte des votes est :

11 membres sur 12 ont exprimé leurs votes en faveur de Jacques-Charles Fombonne

Résolution n°2 :

Votes POUR : 11

Votes CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Il résulte de ce décompte que M. Jacques-Charles Fombonne est élu Président avec 11 voix

Résolution n°3 – Election du Trésorier

En application de l'article 8 des statuts, il est proposé aux membres du conseil d'administration, d'élire parmi leur pairs, les trois membres du Bureau Exécutif à savoir :

- Le Président
- Le Secrétaire général

Chaque membre du conseil est invité à exprimer son vote sur bulletin secret.
On dénombre 12 votes exprimés sur les 12 membres du Conseil présents ou représentés pour le poste de Trésorier.

Le décompte des votes est :

11 membres sur 12 ont exprimé leurs votes en faveur de Jean-Marie Foinont

Résolution n°3 :

Votes POUR : 11

Votes CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Il résulte de ce décompte que M. Jean-Marie Foinont est élu Trésorier avec 11 voix

Résolution n°4 – Election du Secrétaire Général

En application de l'article 8 des statuts, il est proposé aux membres du conseil d'administration, d'élire parmi leur pairs, les trois membres du Bureau Exécutif à savoir :

- Le Président
- Le Secrétaire général
- Le Trésorier

Chaque membre du conseil est invité à exprimer son vote sur bulletin secret.

On dénombre 12 votes exprimés sur les 12 membres du Conseil présents ou représentés pour le poste de Secrétaire Général.

Le décompte des votes est :

- 11 membres sur 12 ont exprimé leurs votes en faveur de Mickael Varlet

Résolution n°4 :

Votes POUR : 11

Votes CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Il résulte de ce décompte que M. Mickael Varlet est élu Secrétaire Général avec 11 voix

Résolution n°5 – Remise du Livret d'accueil de l'administrateur

Suite à l'élection du Bureau Exécutif, le Président remet à chaque membre du Conseil d'administration un Livret d'accueil comprenant les éléments suivants :

- Statuts,
- Charte des libéralités,
- Charte de déontologie des administrateurs,
- Déclaration de lien d'intérêt,
- Rapport d'activités 2021,
- Essentiel 2021

Les membres du Conseil, reconnaissent que l'ensemble des pièces ont été transmises et remercient le Président.

Résolution n°6 – Désignation de deux membres du conseil d'administration en qualité de membres de la commission des libéralités

En application de l'article 7.2 des statuts, le conseil d'administration est, dans le cadre des ses missions, assisté de comités consultatifs et notamment d'une commission des libéralités chargée d'analyser les dossiers de libéralités avant leur acceptation par le Conseil d'administration et chargée d'établir les reportings nécessaires au suivi de l'activité.

La commission des Libéralités est composée de :

- Deux Administrateurs désignés par le Conseil d'Administration,
- Du Trésorier,
- Du Directeur Général,
- Du Directeur des Affaires Juridiques,
- Du Directeur des Affaires Financières ou son représentant,
- Du responsable des Libéralités,
- Et de toute personne invitée.

Résolution n°6 :

Après échanges entre les membres du Conseil, ceux-ci désignent en qualité de membres de la commission des Libéralités, les administrateurs ci-après nommés :

Madame Isabelle Hallot

Monsieur Philippe Harang

Les membres du Conseil, approuvent la désignation de :

_ Madame Hallot

_ Monsieur Harang

Résolution n°7 – Fixation de la date du prochain Conseil d'administration

La date de réunion du prochain Conseil d'Administration est fixée au lundi 11 juillet 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H41

En conséquence de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal du Conseil d'administration qui s'est tenu le 25 juin 2022, signé par le Président et le Secrétaire général.

Jacques-Charles FOMBONNE
Président

Thierry Bedossa
Secrétaire